

TRAITÉ DU GOUVERNEMENT CIVIL

OUTILS	129
LE VOCABULAIRE DE LOCKE	131
INDEX DES NOTIONS	137
SUJETS DE DISSERTATION	141
BIBLIOGRAPHIE	145



JOHN LOCKE

TRAITÉ DU GOUVERNEMENT CIVIL

Avec le texte intégral
des chapitres IX à XV

ANALYSE ET PRÉSENTATION
PAR FRANCE FARAGO

Professeure agrégée de philosophie

2^e édition

LA PHILOTHÈQUE

Retrouvez toute la collection

LA  PHILOTHÈQUE

sur notre site

www.librairie.studyrama.com

Mise en page : Alain Béthune
Corrections : Tundee Sas

© Bréal, septembre 2021.
Toute reproduction même partielle interdite.
Isbn : 978 2 7495 5131 9

AVANT-PROPOS

Le *Traité du gouvernement civil* de John Locke est un ouvrage fondateur. En effet, si, dans *Les Six Livres de la République*, Jean Bodin d'Angers fut, au ^{xvi}^e siècle, le théoricien de la souveraineté absolue du monarque, John Locke est le premier à poser la théorie de la souveraineté limitée, le premier à avoir porté des coups sérieux à l'absolutisme : c'est dans sa pensée que s'enracine le constitutionnalisme moderne. Il fait en effet du contrat l'acte de naissance du pouvoir souverain sans départir le peuple qui lui délègue ainsi sa confiance du droit de la reprendre dès lors que le bien commun pour lequel le pouvoir a été institué serait bafoué.

En effet, si les Anciens ont conçu la sociabilité humaine organisée comme faisant partie de la nature de l'homme, les Modernes en font, eux, le fruit de l'artifice et de la volonté. La doctrine du contrat social répond à cette problématique. L'originalité de la pensée de Locke est de conjoindre l'idée d'une sociabilité naturelle, d'un état de nature originellement convivial, et d'une convention qui vient y mettre un terme à cause de son insuffisance dès lors que celle-ci se complexifie. Le passage de l'état de nature à l'état civil rend compte de l'origine de la souveraineté politique. Or, si la souveraineté forme l'élément de base et la caractéristique de nos États modernes,

garantissant leur indépendance dans le « concert des nations » de même qu'elle structure leur vie politique intérieure, sa familiarité occulte le fait qu'elle est le fruit d'une longue et laborieuse histoire.

Les philosophes qui l'ont pensée, théorisée, l'ont toujours fait pour trouver une solution à des états de crise ou de mutation du statut et de la fonction du pouvoir de cohésion qu'elle recèle face aux menaces de chaos (dissensions, guerres civiles...). La souveraineté a permis peu à peu de dépasser la dispersion des pouvoirs féodaux, mais l'absolutisme qu'elle a aidé à naître s'est vu opposer dès le ^{xvii}^e siècle, précisément avec Locke, une pensée politique libérale orientée davantage vers ce qui peut et doit la limiter, par la distinction des pouvoirs, que vers l'exaltation de son caractère central et absolu. En pensant les lois fondamentales comme instruments de la liberté des hommes, Locke a donné leur base technique aux institutions libérales modernes.

La traduction ici utilisée est celle établie par David Mazel en 1795 (Éd. GF-Flammarion, 1992, avec une introduction, une bibliographie et des notes par Simone Goyard-Fabre).

SOMMAIRE

PRÉSENTATION ET ANALYSE DU TRAITÉ DU GOUVERNEMENT CIVIL	9
REPÈRES	11
La vie et l'œuvre de Locke	13
Une philosophie empiriste	15
Les circonstances historiques et la problématique du <i>Traité</i>	17
L'héritage de la Réforme et l'école du droit naturel	17
Une œuvre étroitement liée à son temps	20
ÉTUDE DE L'ŒUVRE	23
Résumé du texte	26
Rappel du propos du <i>Premier traité</i>	26
■ L'absolutisme de Filmer	26
■ Une critique de l'absolutisme	27
La problématique du <i>Second traité</i>	27
Résumé du <i>Second traité</i>	28
Lecture pas à pas	32
L'état de nature	32
■ Une situation historique prépolitique : égalité et liberté	32
■ L'autorité parentale	34
■ La loi naturelle	34
■ La liberté et la raison	35
■ La sociabilité est naturelle	37
■ Le droit naturel de punir	37
■ Les droits naturels de l'homme : liberté, égalité, propriété	38
■ La propriété	39

■ L'invention de la monnaie et ses conséquences	40
■ Insuffisance de la justice privée	41
Le contrat social : passage de l'état de nature à l'état civil	42
Lecture thématique	45
De la loi naturelle à l'institution de la souveraineté	45
■ Le pouvoir politique comme puissance publique	45
■ L'héritage des « monarchomaques » du xvi ^e siècle	46
■ La seconde scolastique espagnole et les droits de la personne	47
■ La nouveauté des doctrines du contrat au xvii ^e siècle	49
Origine du gouvernement civil	49
 LOCKE ET L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE	51
Le xvii^e siècle	53
Grotius contre le droit de résistance	53
Hobbes : le contrat social comme remède à l'état de guerre	54
Pufendorf et le contrat social	55
 Après Locke	57
Montesquieu et la séparation des pouvoirs	56
Rousseau : contrat social et souveraineté du peuple	58
Constant et le libéralisme politique	60
 LIRE LE TRAITÉ DU GOUVERNEMENT CIVIL	63
TEXTE	65
 COMMENTAIRE	101
Plan du texte	103
La raison d'être et les fins de la société politique (§ 123-127)	103
Les raisons de quitter l'état de nature : l'insécurité (§ 123)	103

La fin de l'association civile : remédier aux insuffisances de l'état de nature en assurant la conservation de la vie, des libertés et des biens propres (§ 124-126)	103
Les institutions comme asile protecteur de la vie et des biens propres (§ 127)	103
Les moyens de ces fins (§ 128-131)	104
Les pouvoirs liés à l'état de nature (§ 128)	104
L'abandon de ces deux pouvoirs naturels comme source des pouvoirs civils (§ 129-130)	104
Les pouvoirs ainsi institués ne peuvent s'étendre plus loin que le bien public ne le nécessite. Leur fin est : tranquillité, sûreté, bien du peuple (§ 131)	104
Des diverses formes de société politique (§ 132-133)	104
Les différents régimes politiques (§ 132)	104
Le <i>Commonwealth</i> comme <i>Civitas</i> (§ 133)	105
Le dispositif institutionnel préconisé par Locke (chap. X-XIV)	105
Le pouvoir législatif (§ 134-143)	105
Les conditions d'exercice du pouvoir législatif (§ 141-142)	106
Le pouvoir exécutif : nécessité de sa permanence et d'une intermittence du législatif, d'où leur fréquente séparation (§ 144)	106
Le pouvoir fédératif et le pouvoir exécutif, distincts mais inévitablement associés (§ 145-148)	106
Comment les pouvoirs de l'État sont subordonnés (chap. XIII)	106
La prérogative royale (§ 158-168)	107
Récapitulation et distinction des pouvoirs confondus par les partisans de l'absolutisme (chap. XV)	108
Explication linéaire	109
Les raisons et les fins de l'institution du gouvernement civil (§ 123-133)	109
■ Les inconvénients de l'état de nature	109
■ Nécessité des institutions	110
■ La délégation du pouvoir de punir ou les impératifs de justice à l'origine du contrat social	112
Un dispositif institutionnel libéral (§ 134-168)	113
■ Une théorie de la distinction des pouvoirs, mais non de leur séparation	113
■ Les lois fondamentales de l'État	114
■ La notion de « trust »	116
■ Le droit de résistance : l'« appel au Ciel » (§ 168)	118
■ Les droits du peuple	119
■ Une doctrine des pouvoirs au service de la liberté des hommes	121
■ Le despotisme est un état de guerre continué (§ 172)	123
■ Un dispositif de pouvoirs qui se contrôlent mutuellement	124
■ Un système majoritaire	125
■ Des pouvoirs distincts	125
Conclusion	126